

La trousse à solutions : prévenir et intervenir face à l'intimidation en service de garde scolaire

Protocole d'intervention en cas d'intimidation

Il est de la responsabilité de l'adulte d'accompagner l'enfant dans son développement social. L'enfant qui intimide a besoin de soutien. Ainsi, l'objectif du présent protocole n'est pas de punir, mais plutôt d'assurer la sécurité de l'enfant qui est la cible d'intimidation et d'outiller l'enfant qui intimide pour lui permettre d'adopter des comportements adéquats.

Cet exemple de protocole vise à clarifier les actions à entreprendre en cas d'intimidation. Nous vous invitons à l'adapter à la réalité de votre milieu. Pour vous aider à identifier s'il s'agit d'intimidation, utiliser le diagramme décisionnel.

Informez-vous sur ce qui est déjà en place et sur les initiatives individuelles de collègues. Il est primordial d'assurer un lien avec toute l'équipe pour travailler dans le même sens et éviter de faire les interventions en double.

Les enfants comme les adultes doivent être informé-es de ce protocole dès leur arrivée dans le milieu.

Étape 0 : assurer la sécuritaire en intervenant rapidement face à la violence

L'adulte témoin d'un comportement de violence doit intervenir immédiatement auprès de l'enfant en nommant que le comportement est inacceptable et qu'il doit cesser. Intervenir avec respect et devant les témoins du comportement, pour envoyer le message que la violence n'est pas tolérée dans votre milieu de vie.

Étape 1 : rassembler les faits

Rencontrer la personne qui rapporte la situation d'intimidation.

S'il s'agit d'un·e enfant, explorer les émotions vécues par rapport à la situation (au besoin, utiliser une banque d'émotions).

Tenter de reconstruire la chronologie, questionner. Quels sont les observations, les faits rapportés? À quel moment les comportements ont-ils débuté? Y a-t-il eu plusieurs événements? À quels moments ces événements se sont-ils produits, et à quel(s) endroit(s)? Est-ce que l'intimidation se produit aussi en ligne? Quelles sont les personnes impliquées? S'il y a des témoins, qui sont ces personnes?

Étape 2 : communiquer avec l'équipe

Aviser l'équipe de la situation. Vérifier si des interventions ont déjà été faites en lien avec la situation ou les personnes concernées, et si d'autres éléments ont été

observés. Discuter des interventions à venir et des mesures qui seront mises en place.

Étape 3 : rassurer la cible

Rencontrer l'enfant ciblé·e par l'intimidation. Si cet·te enfant n'est pas la personne ayant rapporté la situation, commencer par adresser les questions mentionnées à la première étape. Questionner aussi l'enfant sur les émotions vécues, lui laisser le temps de se déposer.

Lors de cette rencontre, expliquer ce qu'est l'intimidation, puis nommer qu'elle n'est pas tolérée dans votre milieu. Expliquer à l'enfant qu'il faudra en discuter avec son adulte à la maison (voir les exemples de lettres aux parents).

Demander à l'enfant qui est la personne qui lui semble l'instigatrice de l'intimidation. Expliquer qu'il faudra rencontrer cet·te enfant pour faire cesser la violence. Consulter la cible en lien avec cette éventuelle rencontre. Est-ce que l'enfant ciblé·e demande d'être présent·e ? Quelles sont les émotions vécues à l'idée d'une telle rencontre ? L'enfant qui souhaite être présent·e lors de la rencontre souhaite-t-il·elle nommer à la personne qui intimide les conséquences de ces comportements sur son quotidien ?

Discuter d'autres mesures qui peuvent être mises en place et s'ajouter à celles visant l'enfant qui intimide. Par exemple, est-ce que l'enfant ciblé·e souhaite qu'on travaille sa façon de s'affirmer et de communiquer ses besoins ? Est-ce que l'enfant a besoin d'aide pour la gestion et l'expression adéquate de ses émotions ? Travailler l'estime de soi de l'enfant.

Étape 4 : rencontrer l'enfant qui intimide

La direction rencontre l'enfant qui adopte les comportements d'intimidation. Si plusieurs enfants adoptent ces comportements (co-intimidation), commencer par rencontrer l'enfant qui a été identifié·e comme leader ou instigateur·trice.

Lors de cette rencontre, nommer les comportements problématiques avec le plus de précisions possible. Expliquer la définition de l'intimidation puis montrer comment les comportements rapportés ou observés répondent à cette définition. Expliquer les conséquences de ces comportements sur la vie de l'enfant ciblé·e.

Explorer les émotions vécues par l'enfant qui adopte les comportements d'intimidation. Suite à la rencontre, établir un plan visant d'améliorer l'estime de soi

de l'enfant et développer ses compétences sociales, pour lui permettre de trouver sa place dans le groupe sans abus de pouvoir.

Expliquer à l'enfant qu'il faudra aborder la situation avec son adulte. Questionner l'enfant sur ses émotions en lien avec cette prochaine étape. Quelle sera la réaction de l'adulte selon lui-elle ? Comment ça se passe, à la maison ? Si l'enfant est âgé de 10 ans ou plus, on peut lui offrir 2 options : 1) expliquer à son adulte la situation, lui remettre une lettre de l'école et demander à son adulte de contacter rapidement le milieu ou 2) laisser le milieu contacter son adulte.

Étape 5 : discuter avec les parents de l'enfant qui intimide

Prendre contact avec l'adulte de l'enfant. Laisser l'adulte se déposer. On peut questionner l'adulte sur les émotions vécues.

Exposer la chronologie des événements et les interventions effectuées. Rappeler à l'adulte le protocole du milieu et les conséquences envisagées si la situation perdure.

Demander à l'adulte de ne pas punir l'enfant. Inviter plutôt l'adulte à discuter ouvertement avec l'enfant de la situation. Rappeler que travailler l'estime de soi est un des moyens à mettre en place pour faire cesser le comportement d'intimidation.

Étape 6 : suspendre à l'interne l'enfant qui intimide

Si la situation perdure suite à ces interventions, suspendre à l'interne l'enfant qui continue d'intimider. À nouveau, informer l'équipe de la situation. L'adulte de l'enfant doit aussi être informé-e de cette mesure.

Une suspension à l'interne peut par exemple impliquer que l'enfant passe la journée avec la direction du milieu. On peut aussi laisser l'enfant dans un groupe de plus petit-es, à titre « d'apprenti-e éducateur-trice », ce qui l'aidera à développer son estime de soi et son sens des responsabilités. Lors de cette journée de suspension, discuter avec l'enfant. Qu'est-ce que les adultes peuvent faire pour l'aider à changer son comportement ?

Étape 7 : changer un enfant de groupe

Si l'enfant qui est ciblé-e par l'intimidation le souhaite, on peut le-la changer de groupe. Par ailleurs, si l'enfant préfère rester dans son groupe, on choisira plutôt de changer de groupe l'enfant qui intimide.

Dans le cas de situations graves, récurrentes ou trop complexes pour le milieu (par exemple lorsque l'intimidation s'est aussi installée en ligne), il peut être nécessaire de faire appel à des ressources externes. Par exemple, il est possible de faire appel à un·e policier·e sociocommunautaire de votre poste de quartier.